



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



TAUX DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL IMPORTANT

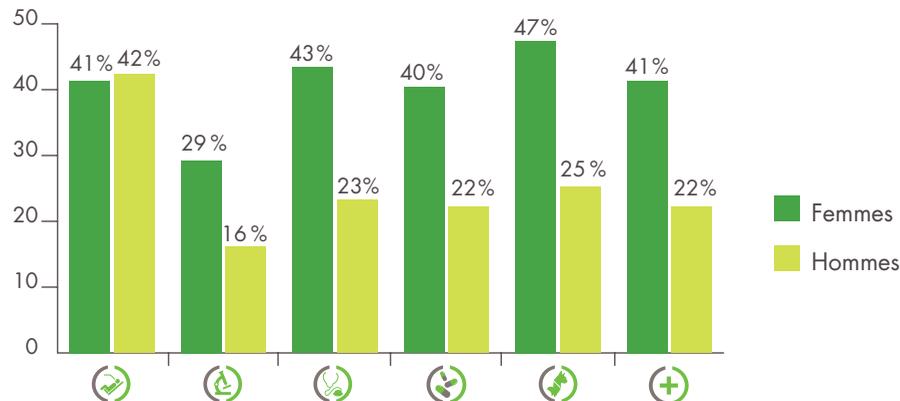
Le taux de salariés à temps partiel est supérieur (38 %) dans le secteur santé à la moyenne de l'OMPL (32 %). Cette différence est due aux branches des cabinets dentaires (43 %), des cabinets médicaux (43 %) et des cliniques vétérinaires (46 %).

En revanche, il est inférieur de 11 points à la moyenne de l'OMPL dans les laboratoires de biologie médicale.

Répartition des salariés par durée du temps travail

Temps de travail							Ompl
Temps complet	57 %	72 %	57 %	62 %	54 %	62 %	68 %
Temps partiel	43 %	28 %	43 %	38 %	46 %	38 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les hommes sont moins nombreux à travailler à temps partiel que les femmes, en moyenne près de quatre femmes sur 10 contre un homme sur cinq.

La branche des cabinets dentaires se démarque avec un taux de salariés à temps partiel plus élevé mais identique pour les hommes et les femmes.

Dans les entreprises libérales il s'agit très majoritairement de situations choisies comme cela est démontré dans l'étude de l'OMPL de 2013 : « L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés ».

Secteur santé

Branches professionnelles

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires



TAUX DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL VARIABLE SELON LES RÉGIONS

Le taux de salariés à temps partiel est très inférieur à la moyenne nationale dans les DOM.

En revanche, il est supérieur de quatre points dans les régions Auvergne, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais, Picardie. Dans les autres régions, il est plus proche de la moyenne nationale.

Répartition des salariés à temps partiel par région

Région						
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	42 %	32 %	45 %	38 %	45 %	40 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	42 %	24 %	40 %	34 %	44 %	36 %
Auvergne, Rhône-Alpes	43 %	32 %	45 %	44 %	49 %	42 %
Bourgogne, Franche-Comté	44 %	33 %	45 %	38 %	45 %	41 %
Bretagne	43 %	30 %	43 %	37 %	39 %	38 %
Centre	35 %	23 %	42 %	34 %	43 %	35 %
Corse	47 %	18 %	38 %	26 %	45 %	31 %
DOM	34 %	17 %	36 %	21 %	48 %	26 %
Île-de-France	31 %	22 %	36 %	34 %	40 %	32 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	46 %	27 %	42 %	40 %	48 %	40 %
Normandie	44 %	27 %	41 %	39 %	40 %	38 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	46 %	27 %	45 %	44 %	46 %	42 %
Pays de la Loire	49 %	29 %	42 %	39 %	42 %	40 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 %	27 %	42 %	35 %	48 %	38 %
Moyenne	43 %	28 %	43 %	38 %	46 %	38 %

Source : DADS 2012